

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 DUNES DE LA PLAINE MARITIME  
FLAMANDE  
(zone spéciale de conservation)**

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE » (zone spéciale de conservation FR3100474) l'espace délimité sur la carte au 1/50000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Nord : Bray-Dunes, Dunkerque, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Zuydcoote.

**Art. 2** - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Nord, à la direction régionale de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Art. 3** - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2007**



Nelly OLIN

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR3100474 DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

##### 1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2130	* Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2160	Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> ssp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
2190	Dépressions humides intradunales
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

###### Mammifères

1365	Phoque veau-marin	<i>Phoca vitulina</i>
------	-------------------	-----------------------

###### Amphibiens et reptiles

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
------	--------------	---------------------------

###### Invertébrés

1014		<i>Vertigo angustior</i> *
------	--	----------------------------

\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R. 214-15 du code de l'environnement.

Fait à Paris, le

13 AVR. 2007



Nelly OLIN



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

**SITE NATURA 2000 DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE (ZSC)**

**FR3100474 (Nord)**

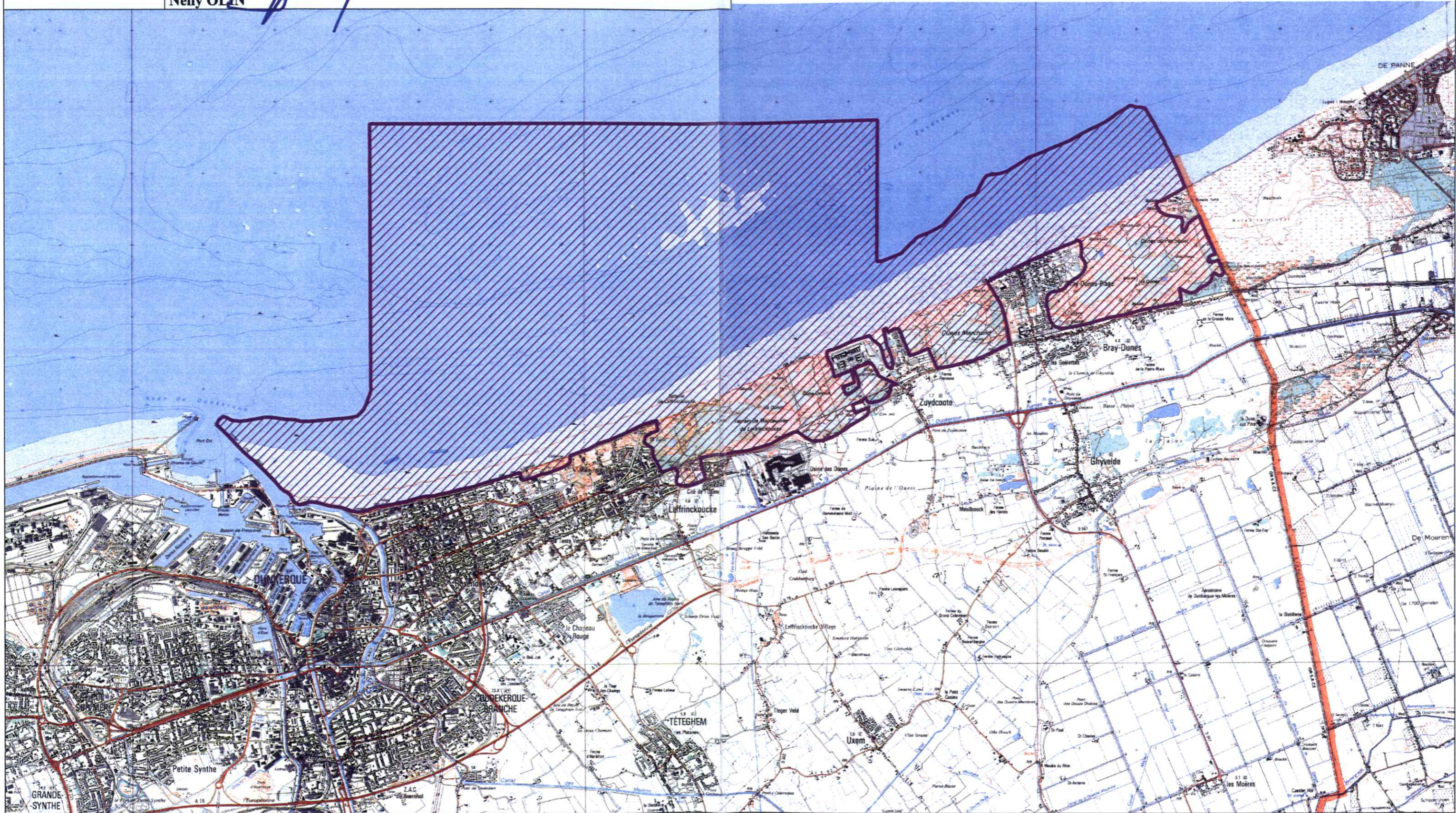
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le :

13 AVR. 2007

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC